

Séance du jeudi 22 juillet 2021

Date de la convocation: 13/07/2021

Membres en  
exercice :

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Annick IENZER par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par Michèle MATHIEU, Barbara LOUCHART par Joël BOISSIERE, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY

**Excusés** : Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER

**PROPOSITION DE ZONAGE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF -  
(D 2021 069)**

Après que le Maire a exposé le contexte et le contenu de la proposition de zonage, étant entendu que le Conseil municipal prend acte de l'impact financier très conséquent pour les abonnés des différents scénarios d'extension du réseau d'assainissement collectif – surtout dans un contexte où d'autres décisions impacteront le budget de l'assainissement à court terme – et note l'absence d'aides publique pour les opérations d'extension sur un réseau non réhabilité, le Maire propose de ne pas étendre dès maintenant le réseau d'assainissement collectif et de retenir le scénario de base présenté par le cabinet d'étude, scénario qui correspond à la zone du réseau d'assainissement collectif existant ; le Maire rappelle que cette proposition de zonage sera soumise à enquête publique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,  
DECIDE de retenir le scénario de base présenté par le cabinet d'étude pour définir le futur zonage d'assainissement collectif

AUTORISE le Maire à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire  
Oliver MAGUET

